DEC133456DR06

Décision portant nomination de M. Dominique PATIGNY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

 \mbox{Vu} l'instruction INS122942DAJ du 1 $^{\mbox{\scriptsize er}}$ décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122743DSI portant renouvellement de l'unité mixte n°7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims et nommant M. Xavier Coqueret en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 28/01/2014 ;

Considérant que M. Dominique Patigny a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 18 au 22 octobre 1999,

DECIDE:

Article 1er : M. Dominique Patigny, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims à compter du 01/01/2012.

M. Dominique Patigny exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Dominique Patigny est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2: La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 18 décembre 2013.

Le directeur de l'unité Xavier Coqueret

Visa du délégué régional du CNRS **Philippe Piéri**

Visa du président de l'URCA Gilles Baillat